

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le douze novembre à vingt-heures, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le six novembre s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame Hélène Perrin.

Date de convocation : 06/11/2012

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 8

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Sylvain Melmoux – Thierry Julien – Philippe Faure – Yann Liotard – Valérie Ponsard -

Absent : Ms Denis Viscuso – Jean-Jacques Defaite – Bénédicte Nicolet Vidal (procuration à Philippe Faure) – Rémi Horvath.

M. Valérie Ponsard a été nommée secrétaire.

Date d'affichage : 19/11/2012

Compte rendu

Ordre du jour

44/2012/1 - Délibération modificative 3 – budget service eau/assainissement

M49:

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au virement de crédits ci-dessous afin de créditer le compte 1641 déficitaire de 29.72 €. :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI 1641 Emprunt en euros		29.72 €
DI 2315 Install. Mat. et Outillage tech.	29,72 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour

44/2012/2 - Délibération modificative 1 – budget général M14:

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au virement de crédits ci-dessous afin de créditer le compte 2313 déficitaire de 4 253,57 €. :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI 2041642 IC Bâtiments/installations	4 253.57 €	
DI 2313 Immo en cours		4 253.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

45/2012 - Délibération : Convention autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

Madame le Maire expose qu'une expérimentation du prélèvement comme mode de règlement des dépenses des collectivités locales et de leurs établissements publics est menée actuellement conformément à la lettre circulaire de la Direction Générale des Finances publiques du 30 décembre 2008.

Désormais des conventions tripartites Ordonnateur-Comptable-Fournisseur sont possibles pour permettre le prélèvement de certaines dépenses récurrentes comme l'énergie (EDF) sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

L'intérêt d'opter pour cette modalité de paiement est qu'elle sera unique et appliquée pour l'ensemble des contrats détenus, présents et à venir.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention tripartite autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la signature de la convention tripartite autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

46/2012 - Délibération : Projet de création d'une aire multisports à l'entrée sud de Laffrey – Plan de financement - montant des travaux.

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 07/09/2009 par laquelle le Conseil municipal a autorisé la demande de subventions auprès du Conseil général de l'Isère et auprès de tous organismes susceptibles d'en octroyer, pour la réalisation d'une aire multisports à l'entrée sud de Laffrey.

Madame le Maire expose qu'une demande de subvention a été faite par la commune auprès du Conseil Général de l'Isère le 31/08/2012. En retour, le Conseil Général demande une délibération du conseil précisant le plan de financement afin de pouvoir poursuivre l'instruction de la demande de subvention.

Coût des travaux HT :

Entreprise Euroludique – devis n°FPD12-2044/n°280709PB : 69 745.34 € HT.

Plan de financement :

Centre national pour le développement du sport (CNDS) : 750.00 €.

Conseil Général de l'Isère : subvention 40 % du coût HT.

Communauté de communes de la Matheysine.

Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Autofinancement : Emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présentation et le financement du projet de création d'une aire multisports à l'entrée sud de Laffrey tels que décrits ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

47/2012 - Délibération : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal – proposition de fusion des communautés de communes du Pays de Corps, des Vallées du Valbonnais, de la Matheysine, et extension du périmètre du nouvel ensemble au territoire de dix communes isolées.

Le schéma départemental de coopération intercommunale approuvé par arrêté du 22 décembre 2011 prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale.

L'une de ces prescriptions porte sur la fusion des communautés de communes du Pays de Corps, des Vallées du Valbonnais, de la Matheysine, et l'extension du périmètre du nouvel ensemble au territoire de dix communes isolées (Cognet, Marcieu, Mayres-Savel, Monteynard, Nantes en Rattier, Ponsonnas, Prunières, Saint-Arey, Saint-Honoré, Sousville).

Le nouvel établissement public de coopération intercommunale appartiendrait à la catégorie des communautés de communes.

Légalement, cette proposition doit être soumise à l'avis des communautés de communes et à l'accord des communes membres intéressées au projet.

Un rapport explicatif et une étude budgétaire et fiscale ont été joints pour information au dossier adressé par la Préfecture de l'Isère concernant l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition de fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité la proposition de fusion des communautés de communes du Pays de Corps, des Vallées du Valbonnais, de la Matheysine, et l'extension du périmètre du nouvel ensemble au territoire de dix communes isolées (Cognet, Marcieu, Mayres-Savel, Monteynard, Nantes en Rattier, Ponsonnas, Prunières, Saint-Arey, Saint-Honoré, Sousville).

Cette délibération est votée par 6 voix Pour et 2 Abstentions (Philippe Faure et Bénédicte Nicolet).

48/2012 - Délibération : Aménagement de la forêt communale de Laffrey – Période 2013-2032.

Madame le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2013-2032 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 139,66 90 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

49/2012 - Délibération : Réservoirs des Arragniers – Plat – Canier – Autorisation de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et à la Commission Locale de l'Eau.

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux à réaliser concernant les réservoirs des Arragniers Plat et Canier qui nécessitent d'être financés par des subventions. Elle précise la nature des travaux envisagés, leur coût et le plan de financement :

Pompage du lac et réhabilitation du réservoir,
Captage Canier et liaison réservoir du Plat : 250.525,78 €. HT

Défense incendie,
Branchements : 407.219,40€ HT

Mme le Maire demande l'autorisation de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et à la Commission Locale de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander des subventions à l'Agence de l'Eau et à la Commission Locale de l'Eau.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

50/2012 - Délibération : Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable – Rémunération définitive du bureau d'étude Artélia.

Mme le Maire informe l'assemblée de la réunion avec le bureau d'étude Artelia du 01/10/2012. Suite à celle-ci, Artelia a mis à jour conformément à la demande de la commune, les projets des études suivantes :

Tranche Ferme : réhabilitation du réservoir des Arragniers

Tranche Conditionnelle 1 : raccordement de la source du Canier au réservoir du Plat

Tranche Conditionnelle 3 : remplacement des branchements plombs au centre du village.

Pour chacune des tranches d'étude évoquée ci-dessus, le montant des travaux estimés en phase Projet (validé par le maître d'ouvrage) est supérieur au montant prévisionnel fixé à l'offre.

Aussi il y a lieu de recalculer pour chaque tranche d'étude la rémunération définitive d'Artélia. En l'état, la rémunération définitive s'élève à :

18 267,06 € HT pour la Tranche Ferme

17 536,80 € HT pour la Tranche Conditionnelle 1

20 385,97 € HT pour la Tranche Conditionnelle 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser la signature de l'avenant tel que décrit ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité par 8 voix Pour.

Divers

- Demande de location d'un local communal pour ouvrir un cabinet de soins infirmiers : un courrier est arrivé en Mairie en date du 12/11/2012 annulant cette demande.
- Motion du CCAS de Vizille concernant l'action sociale et médico-sociale du Conseil Général de l'Isère.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

44/2012/1 - Délibération modificative 3 – budget service eau/assainissement M49.

44/2012/2 - Délibération modificative 1 – budget général M14.

45/2012 - Délibération : Convention autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

46/2012 - Délibération : Projet de création d'une aire multisports à l'entrée sud de Laffrey – Plan de financement - montant des travaux - plan de détail.

47/2012 - Délibération : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal – proposition de fusion des communautés de communes du Pays de Corps, des Vallées du Valbonnais, de la Matheysine, et extension du périmètre du nouvel ensemble au territoire de dix communes isolées.

48/2012 - Délibération : Aménagement de la forêt communale de Laffrey – Période 2013-2032.

49/2012 - Délibération : Réservoirs des Arragniers – Plat – Canier – Autorisation de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et à la Commission Locale de l'Eau.

50/2012 - Délibération : Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable – Rémunération définitive du bureau d'étude Artélia.

ELUS	SIGNATURE
Hélène Perrin	<u>Présente</u>
Madeleine Garnier	<u>Présente</u>
Thierry Julien	<u>Présent</u>
Jean-Jacques Defaite	<u>Absent</u>
Philippe Faure	<u>Présent</u>
Rémi Horvath	<u>Absent</u>
Yann Liotard	<u>Présent</u>
Sylvain Melmoux	<u>Présent</u>
Bénédicte Nicolet	<u>Absente (Procuration à Philippe Faure)</u>
Valérie Ponsard	<u>Présente</u>
Denis Viscuso	<u>Absent</u>

Actes certifiés exécutoires.
Publiés le 19/11/2012